

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 10/02/2023

*Date d’Affichage :10/02/2023

*Conseillers en exercice : 23

*Présents : 14

*Votants : 19

L’an deux mil vingt trois, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Madame Céline POUTEAU pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Mohammed NIFA a été désigné Secrétaire de séance.

DEL 8 : TARIF DU CENTRE DE LOISIRS (Accueil périscolaire-Mercredi et Vacances Scolaires Elémentaire-Mercredi et vacances scolaires Maternelle-Espace Ados) A compter du 01/09/2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué l’Enfance et Education,

Il faut savoir que les tarifs périscolaires n’ont pas été augmentés depuis de nombreuses années et que nous faisons face depuis l’année 2022 à de nombreuses augmentations, inflation, augmentation indiciaire des personnels...

Pour 2023, les augmentations vont continuer à concerner les coûts matière (achat des repas et goûters), l’eau, les fluides gaz, électricité et peut-être les salaires indiciaires.

La proposition d’augmentation faite concernant les tarifs est une augmentation moyenne pondérée d’environ 20,8%, concernant les tranches de quotient familial.

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la commission Enfance et Education du mardi 7 février et l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 9 février ,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs, Accueil Périscolaire – Mercredi et Vacances Scolaires Elémentaire et Maternelle – Espace Ados à compter du 1^{er} septembre 2023 .

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230217-DEL816022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

ACCUEIL PERISCOLAIRE LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI (en période scolaire)

QUOTIENT FAMILIAL	Matin De 07h00 à 08h20	Soir De 16h30 à 19h00	Post étude De 18h00 à 19h00
Inférieur à 978€ (Tranche A)	1.50 euros	3.75 euros	1.39 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (Tranche B)	1.89 euros	4.37 euros	1.77 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	2.23 euros	4.84 euros	2.11 euros
Hors commune	2.25 euros	4.88 euros	2.13 euros

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES ELEMENTAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	1er enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant	Tarif 1/2 journé e sans repas	Tarif 1/2 journé e avec repas
Inférieur à 978€ (Tranche A)	14.98 euros	10.70 euros	8.56 euros	5.35 euros	7.49 euros
Compris entre 979€ et 1951€(tranche B)	20.06 euros	15.34 euros	14.16 euros	8.26 euros	11.80 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	22.94 euros	19.84 euros	19.22 euros	11.16 euros	14.88 euros
Hors commune	26.25 euros			13.75 euros	17.50 euros

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES MATERNELLE

QUOTIENT FAMILIAL	1er enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas
Inférieur à 978€ (Tranche A)	14.83 euros	10.55 euros	8.41 euros	5.35 euros	7.34 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	19.91 euros	15.19 euros	14.01 euros	8.26 euros	11.65 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	22.79 euros	19.69 euros	19.07 euros	11.16 euros	14.73 euros
Hors commune	26.10 euros			13.75 euros	17.35 euros

TARIFICATION ESPACE ADOS

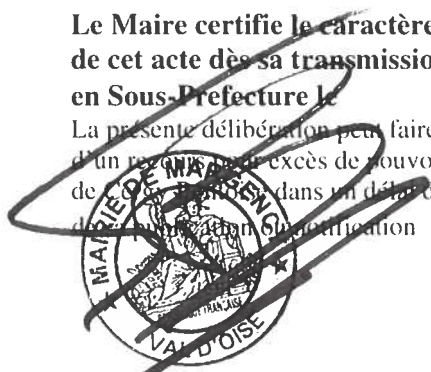
QUOTIENT FAMILIAL	Mercredis Après-midi 13h - 18h30	Vacances Matin 10h - 13h	Vacances Après-midi 13h - 18h30	Vacances 10h-18h30 Sans repas
Inférieur à 978€ (Tranche A)	5.35 euros	2,68 euros	5.35 euros	8.03 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	8.26 euros	4.13 euros	8.26 euros	12.39 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	11.16 euros	5.58 euros	11.16 euros	15.50 euros
Hors commune	15 euros	7.50 euros	15 euros	22.50 euros

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Margency dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site de communication

Fait à Margency, le 17/02/2023



Reçu de réception en préfecture
19503695-20230217-DEL816022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023